

# COMPTE RENDU DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 20 février 2018  
(Convocations du 12 février 2018)

Etaient présents : Jean-Claude MESSAGER – Maire, Alexandre SCHNEIDER, Hubert VANDENBERGHE, Nadège TANIÈRE, Véronique SIBILE, Danièle VERMANDERE, Hervé WARGNYE – Adjoints, Dominique TREHOU, Jean-Pierre FLOQUET, Patrick DUSSART, Philippe BEYAERT, Sylvie LEMAIRE, Jean-Michel RAVIART, David LEFEBVRE, Hermine DELESALLE, Alexandra PAWLAK, Nicole DELVIGNE, Chantal DUBOIS, Jacqueline DONNEZ, Anne-Michèle CORDIER, Bertrand BAUDUIN.

Etaient excusés : Marie-Brigitte BAUDUIN qui a donné procuration à Hermine Delesalle, Manuel DONNEZ qui a donné procuration à Jean-Claude Messager

Alexandra Pawlak a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 23  
Nombre de conseillers présents : 21 (le quorum est atteint)  
Procuration : 2  
Votants : 23

---

## 1. Demande de subvention DETR – Restauration du Presbytère

A l'unanimité, le conseil municipal décide de demander une subvention à l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) afin d'effectuer des travaux de restauration au presbytère.

## 2. Demande de subvention DETR – Eclairage public

Le conseil municipal sollicite, à l'unanimité, l'attribution de la DETR pour permettre le financement de travaux de remplacement de luminaires d'éclairage public par des luminaires à LED.

## 3. Approbation de la modification des statuts du SIVS

Le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier l'article 6 des statuts du SIVS de la manière suivante :

### Article 6 - Compétences

#### 6.1. Equipements sportifs

##### 6.1.1. Construction, aménagement, entretien et fonctionnement des équipements sportifs suivants :

les salles de sport de Rosult, Lecelles, Brillon

la salle d'arts martiaux et de tir de Rumegies

la salle d'arts martiaux de Rosult

la salle d'activité de Thun Saint Amand

le plateau multisports de Sars et Rosières

6.1.2 : Construction, aménagement, entretien et fonctionnement de city stade, plateau sportif, parcours de santé et/ou aire de jeux intercommunaux dans les communes membres du SIVS (Brillon, Bousignies, Lecelles, Rosult, Rumegies, Sars et Rosières et Thun Saint-Amand).

#### 4. Avenant à bail de location de terre

Le Conseil municipal décide à l'unanimité,

- Le renouvellement du bail de location de la parcelle C183 à Lecelles sur une période de neuf années consécutives à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017 et cesseront de plein droit le 30 septembre 2026 ;
- La location de la parcelle sera consentie à l'exploitant qui occupe actuellement la terre et qui a manifesté le désir de continuer à l'exploiter ;
- La terre étant située en zone C, catégorie 1, le fermage sera calculé selon l'évolution annuelle de l'indice de fermages, sachant que le montant de la location était de 16,40 € en 2016 (indice 109,59) ;
- Les clauses et conditions de location seront celles fixées par le statut des fermages ;
- Monsieur le Maire sera chargé de l'établissement du bail.

#### 5. Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de La Porte du Hainaut.

Suite à l'arrêté préfectoral du 28 septembre 2015, la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut a pris la compétence en matière de PLU. Suite à cela, un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) a été prescrit par le Conseil Communautaire de la CAPH le 19 octobre 2015. Une démarche co-constructive avec les 46 communes membres et les personnes publiques associées a alors été initiée, permettant d'échanger, de débattre, d'identifier les enjeux du territoire et de définir les grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Ce document politique est la clé de voûte du PLUi. Il est la feuille de route du territoire à l'horizon 2030 dans lequel sont inscrites ses ambitions ainsi que ses objectifs.

Après un premier débat en Conseil Communautaire le 06 février 2017 sur les grandes orientations du PADD, une version plus développée a été présentée en Conférence Intercommunale d'Urbanisme le 28 novembre 2017 puis débattue en Conseil Communautaire le 11 décembre 2017.

Le projet soumis à débat ce jour s'articule autour de 2 grands objectifs : le développement économique et la croissance de la population. Il décline 4 grands axes, sous 2 ambitions :

##### La Porte du Hainaut – Terre d'accueil et d'excellence entre forêts et rivières

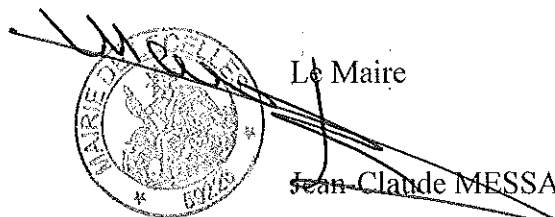
- Axe 1 : Valoriser nos atouts pour accompagner le développement économique et offrir un cadre de vie d'excellence et écoresponsable à nos habitants, entreprises et aux visiteurs
- Axe 2 : Neutraliser les vecteurs d'un regard négatif

##### La Porte du Hainaut – Une mine de talents

- Axe 3 : Etre innovant et audacieux
- Axe 4 : Participer au dynamisme du Valenciennois, « bassin de vie » majeur de la Région Hauts-de-France

Après avoir débattu, le Conseil Municipal de la commune de Lecelles :

- Prend acte de la présentation des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunale de La Porte du Hainaut,
- Prend acte de la tenue ce jour, en séance, d'un débat portant sur les orientations générales du PADD du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de La Porte du Hainaut.

  
Le Maire  
Jean-Claude MESSAGER

